

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 13 DECEMBRE 2022**

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 14h00
Madame Maryse COLAS est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 JUILLET 2022

Le procès-verbal du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité

2 – BILAN DES MANIFESTATIONS 2022

BILAN FINANCIER BROCANTE 2022

DEPENSES

Boissons -	75,00 €
Annonce JSL	88,80 €
Boulangerie	66,78 €
TOTAL	230,58 €

RECETTES

Ventes	379,50 €
Buvette	397,00 €
Emplacements	192,00 €
TOTAL	968,50 €

BENEFICE

737,92 €

DELIBERATION N° 07/2022
OBJET : AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS - LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 9 octobre 2022 pour un montant maximum de dépenses de 3 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 08/2022
OBJET : LOTO – TARIFS CARTE ET TOMBOLA

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto et une tombola le dimanche 09 octobre 2022 après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

LOTO

- 7 euros le carton
- 12 euros les 2 cartons
- 17 euros les 3 cartons
- 30 euros les 6 cartons
- 5 euros le carton supplémentaire

TOMBOLA

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases

DELIBERATION N° 09/2022
OBJET : TARIFS BUVETTE LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 9 octobre 2022, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- Gaufres : 1 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille
- Limonade 1,50 euros la petite bouteille

DELIBERATION N° 10/2022
OBJET : REPAS ET COLIS DES AINES

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision 09 mars 2022 d'offrir aux San-Martinois âgés de 70 ans et plus, un repas ou un colis de fin d'année,

DECIDE de fixer un budget maximum à consacrer à chacune de ces actions à savoir :

- 32 euros pour le montant du repas (facture traiteur)
- 32 euros pour le colis distribué aux San-Martinois
- 27 euros pour le colis offert aux résidents de maison de retraite.

5 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pas d'informations ou de questions diverses.

La séance est levée à 22h00

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DE SAINT MARTIN EN BRESSE
SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 07 JUILLET 2022**

Noms	Prénoms	Signatures
GAUDRY	Guy	
ROSSIGNOL	Marie-Céline	
BICHARD	Sylvie	
COLAS	Maryse	
CORNIER	Gisèle	
GAUTHIER	Martine	
GENRET	Sylvie	
KHALED	Madjid	
VOLAND	Pascal	
AUZANNEAU	Eric	
BOIVIN	Jacques	
COMPAGNON	Jocelyne	
FAMIN	Dominique	
GAUDILLAT	Chantal	
MAUCHAND	Jean-Marie	
MICHAUDET	Jean-Luc	
SALLAZ	Monique	